



ADCDANSE

Conditions générales et règlement intérieur – Cours Loisirs, Ateliers et Stages

1) Informatique et liberté : Dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires pour la gestion des élèves par le prestataire. Elles sont destinées à usage interne du prestataire. Les clients bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition s'agissant des informations les concernant ou concernant les élèves. Ce droit s'exerce en écrivant à l'adresse suivante : ADCDANSE 65 Boulevard Côte Blatin, 63000 Clermont-Ferrand.

2) L'âge minimum requis pour l'élève au moment de l'inscription est le suivant :

a. Pour une inscription en stage/atelier : l'âge minimum est de 7 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire dans le cadre d'un stage junior, 12 ans dans le cadre d'un stage ado et 16 ans (sauf exceptions) dans le cadre d'un stage adulte ou senior.

b. Pour une inscription en cours amateurs : L'âge minimum est de 2 ans 1/2 dans le cours baby parent, à partir de 4 ans dans l'année de ladite pour le bénéficiaire selon les cours.

c. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.

3) Résiliation de l'inscription :

a. À compter de la date de signature du bulletin d'inscription ou achat d'une carte en ligne sur adcdanse.fr, le répondant financier, a un délai de 14 jours pour se rétracter. Le cas échéant, il en informe ADCDANSE par lettre recommandée avec accusé de réception.

b. Le montant annuel des frais est basé sur les frais généraux de ADCDANSE, par rapport au nombre des places disponibles. L'absence d'un élève inscrit, quel qu'en soit le motif, n'a pas pour effet de réduire les frais généraux de ADCDANSE. Aucun remboursement ni réduction des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de maladie ou de départ volontaire. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord avec les parties. Toute résiliation de l'inscription (hors cas mentionnés à l'article 3 a. des présentes conditions générales) par le signataire/répondant financier (achat en ligne) doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à ADCDANSE.

– Avant le premier jour officiel de la rentrée : dans ce cas, la résiliation entraînera la perte des frais d'inscription forfaitaires versés à ADCDANSE, soit 90 euros.

– À partir du premier jour des cours amateurs : dans ce cas, le solde des frais (Ateliers, stage, Cours Amateurs) est dû.

c. Toute absence non excusée de l'élève pendant plus d'une (1) journée pour les stages/ateliers et de deux (2) semaines pour les Cours Amateurs Loisirs pourra être considérée par ADCDANSE comme une résiliation définitive de l'inscription par départ volontaire. Le solde des frais de formation reste dû.

4) Si l'inscrit est empêché de suivre les cours par suite de force majeure dûment reconnue, l'inscription est résiliée. L'étudiant empêché, ou son répondant financier, a la charge de la preuve de la force majeure. Il doit alors justifier l'incapacité à suivre les cours par lettre recommandée avec avis de réception, dans les meilleurs délais. Lorsque la force majeure est retenue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. Le cas échéant, le remboursement aura lieu à compter du mois de septembre de l'année suivant la date de l'inscription.

5) Dispositions financières : la date de paiement correspond à la date de l'inscription, incluant les frais d'inscription d'un montant de 90 euros. Toute échéance impayée entraîne la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel. Toute autre demande d'échéancier de règlement doit être validée par notre service comptable avant acceptation.

Dans le cas d'une inscription annuelle, tout inscrit peut bénéficier d'une facilité de paiement sans frais supplémentaire.

Chèques : 1, 3, 6 fois - Encaissements la première semaine de chaque mois. Premier chèque encaissé sous 7 jours ouvrés. **Mois à inscrire au dos des chèques avec le nom de l'adhérent si différent du nom sur le chèque**

Sur le site : 1 fois.

A - Les cours sont payables en intégralité à l'inscription chèques libellés ADCDANSE).

B - Pour les inscriptions annuelles uniquement, Adcdanse accepte : **Pass Culture, Pass Sport, Chèques ANCV** (rempli et détachés - max 150 euros) et **les coupons sport CAF** à remplir (le demander à votre CAF si éligibilité, à remettre lors de l'inscription ou 48h après.

C - Les Cours d'essai pour les cours annuels (hors ateliers) : Réservation en ligne sur adcdanse.fr (Tarif spécial sur les 7 premiers jours de reprise en fonction de l'offre proposée à la rentrée. Puis tarif unique).

D - Une remise Famille de 10 % est accordée pour les inscriptions avec un dossier complet - pour les inscriptions jusqu'aux vacances d'Octobre de la saison. Liens de famille direct.

E - Tarification distincte pour les stages, ateliers, cours particuliers et autres événements... Ces activités demandent de l'organisation, ils doivent être réglés au plus tard 72h avant et aucun remboursement ne sera possible. Il vous sera possible de revendre ou céder votre place. Adcdanse se réserve le droit d'annuler l'évènement dans ce délai ou considérer le paiement comme dû.

F - Pour une réservation veuillez nous contacter par mail (Réservation de cours particuliers, location de studio...)

G - Chèques Refusés : Facturation des frais somme de 25€ (commission de la banque traitement)

6) En cas d'absence des suites d'un accident ou d'une maladie durant la saison, il reste de la responsabilité de l'élève et son répondant financier de régler le solde des frais, que ceci soit couvert ou non par l'assureur dans le cadre de garanties souscrites au préalable (responsabilité civile privée, individuelle accident ou extra-scolaire).

Dans le cas d'une inscription en cours amateurs, l'élève doit impérativement fournir à l'établissement par mail : bureau@adcdanse.fr : une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et extra-scolaire, un certificat médical, une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul.

7) ADCDANSE se réserve le droit de changer le lieu de cours, dans un secteur de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum deux semaines à l'avance.

9) ADCDANSE se réserve le droit d'utiliser l'image de tous participants acceptant le règlement, à des fins de communication, de publicité et dans le cadre de projets pédagogiques proposés au cours de l'année sur tout support que ce soit. La publication ne pourra donner lieu à une rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Ainsi vous reconnaissez que votre enfant ou vous même n'êtes lié à aucun contrat d'exclusivité.

Pour certains spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

10) Durée de la formation. Les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés sauf exceptions pour certains ateliers.

11) Durée de la formation. Selon votre inscription, la durée de la Saison est la suivante :

a. Pour une inscription annuelle : les cours ont lieu du début du mois de septembre à la fin du mois de juin, hors vacances scolaires et jours fériés, pour un total de 30 semaines minimum. La date de rentrée se trouve sur le site internet adcdanse.fr. À noter que les cours du samedi sont maintenus le premier week-end de chaque vacances scolaire (hors, le cas échéant, les 24 décembre). En cas d'absence, aucune compensation ne sera accordée.

b. Pour une inscription en stage/atelier : ces cours se déroulent selon le calendrier et le nombre d'heures précisé lors de l'inscription, hors jours fériés.

Règles des lieux

Pendant toute la durée de leur présence au studio, il est demandé aux personnes présentes d'être le plus silencieux possible et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble du local et sur l'ensemble du bâtiment, dont entre autres l'interdiction de fumer. Les fumeurs qui arrivent pour un cours veilleront à se débarrasser de leurs mégots en respectant la propreté des abords et la sécurité des occupants du bâtiment. Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène. Les téléphones doivent être éteints et à l'écart dans un sac. Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaire dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours dans la pаниère du vestiaire.

Le parking n'est pas un terrain de jeux. Nous encourageons les parents à veiller à la sécurité de leurs enfants. Nous ne pouvons être tenu responsable d'incident survenu à l'extérieur. Veuillez ne pas vous garer n'importe où (les cabinets Labonne et Eyraud terminent tard et ont besoin de leurs places de Parking. ADC possède 8 places (les arceaux ne sont pas fermés mais veuillez les remonter ensuite. Nous vous demandons également de venir chercher les mineurs au premier étage.

Toute perturbation répétée pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf autorisation exceptionnelle. **Toute personne participant au cours aura acquitté préalablement le montant des cours.** Les élèves sont tenus de respecter les lieux. Toute dégradation sera facturée aux responsables. Les seules boissons autorisées pendant les cours sont sans alcool. La consommation de drogues diverses et variées, dans les locaux, fera l'objet d'une exclusion immédiate, elle sera définitive et sans remboursement.

Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.

Le respect de l'heure est le respect de tous.

Toute perturbation répétée pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Tenue de cours (Danse)

Les élèves se doivent d'arriver en cours avec une tenue près du corps et marquée à leur nom. Les vêtements de ville sont donc interdits (jeans, pulls et tee-shirts larges), prévoir un petit pull près du corps pour l'hiver. Suivant le cours et le niveau il est possible qu'il y ait une tenue réglementaire. La tenue doit être conforme à la liste fournie lors de l'inscription de l'élève ; son achat est à la charge des familles. (Tenues à commander avant le 6 Octobre)

Cheveux attachés, tirés en arrière, avec des pinces ou des barrettes si nécessaire. Les bijoux pendants et les montres sont formellement interdits.

Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter un élève en cours si certaines de ces conditions ne sont pas respectées. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Pour les cours de Street Jazz/hip hop... les baskets doivent être propres/sèches et exclusivement utilisées pour la danse soit non utilisées à l'extérieur.

Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours. Chaque absence est préjudiciable, tant à la progression du travail de l'élève lui-même, qu'à la progression du travail du groupe.

L'absence prévisible d'un mineur devra impérativement être signalée par téléphone (sms 0664252637, par une personne majeure) au professeur dès qu'elle sera connue, ou le jour suivant le cas échéant. Pour les adultes, possibilités de prévenir mais non obligatoire sauf si absence prolongée.

Le studio ouvre 5 minutes avant les cours.

Il appartient aux parents ou accompagnateurs de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les enfants. Les élèves se doivent d'être prêts à l'heure précise du début du cours. Néanmoins lorsque les cours s'enchaînent, le professeur étant civilement responsable des élèves pendant la durée des cours et pendant leur préparation dans le vestiaire, ils ne peuvent pas arriver plus de 10 minutes avant le début du cours (sauf autorisation préalable du professeur), et doivent quitter au plus tôt après la fin du cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Seule le professeur est apte et qualifié pour décider de la répartition des élèves dans les différents niveaux de cours.

Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus sur Telegram et un message sera affiché sur la porte extérieure du studio de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. (même si la porte est ouverte)

Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves et il ne sera pas assuré de garde de remplacement.

Spectacle et répétitions

Adcdanse souhaite présenter un spectacle de danse chaque année, avec tous les élèves ayant un abonnement annuel. Une inscription en ligne sera à effectuer au plus tard fin novembre pour assurer sa participation au spectacle. Le costume d'environ 40€ par cours sera à la charge de l'adhérent qui pourra garder celui-ci si ce n'est pas une location.

Urgence médicale

Le professeur / prestataire doit être tenu informé de tout soucis médical majeur et la prise de médicament n'est pas autorisée pendant le cours. En cas d'urgence médicale, l'encadrant est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires s'il n'arrive pas à joindre par téléphone les parents de l'élève concerné. (appel des pompiers et transfert à l'hôpital le plus proche)

Respect

– Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.

– Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de ADCDANSE, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.